

l'Aileron

le journal de l'Association de Vol à Voile Champlain

mars 1999

Rédigé par [Sylvain Bourque](#)

assisté par [Jean St-Germain](#)

Avis de convocation à une AGS: *Assemblée générale spéciale*

Le samedi 27 mars 1999 à 9h45, se tiendra une assemblée générale spéciale des membres. Elle aura lieu à la cabane à sucre Érablière au Pied de la Montagne, 65, Chemin du Sous-Bois, Mont St-Grégoire, tel: (450) 357-0000. Pour s'y rendre, prenez la sortie 37 de l'autoroute des Cantons de l'Est (10).

L'ordre du jour de l'AGS: adopter les nouveaux statuts et règlements (vous les trouverez en annexe) avant le début de la nouvelle saison, le 1er avril prochain. Pour avoir le quorum, nous vous rappelons qu'un tiers des 98 membres, soit plus de 32 membres, doivent être présents.

La réunion devrait durer une heure et sera suivie par un dîner de cabane à sucre. Son coût sera gratuit pour les enfants de moins de 5 ans, 5 \$ pour les enfants de 5 à 10 ans, 8 \$ pour les enfants de 10-15 ans et 10 \$ pour les adultes.

Votre famille sera la bienvenue pour le dîner. Vous devrez réserver avant le 21 mars auprès de Sylvain Bourque, seulement par courriel champlain@videotron.ca ou par téléphone (514 597-5950 B.V. 9700).

En bref, les changements dans les statuts et règlements sont: une précision des rôles des membres du CA et des chefs pilote-remorqueur, instructeur et mécanicien; la formation d'un conseil de discipline et d'un mécanisme s'y rattachant; la formation d'un fonds de capitalisation et d'un fonds de roulement.

Mot du Président

Je m'empresse de vous souhaiter pour l'année 1999 de réaliser tous vos objectifs, spécialement, ceux de votre sport favori: le vol à voile.

Le 24 janvier 1999, lors de l'assemblée générale annuelle des membres de l'AVVC, le nouveau conseil d'administration a été élu. Je profite de l'occasion pour vous le présenter:

- Sylvain Bourque: Président;
- Yves Pontbriand: Vice-président;
- Jean-Marc Surprenant sr: Trésorier;
- Éric Dupinet: Secrétaire administratif;
- André Pepin: Chef instructeur par intérim - poste disponible
- Jean-François Latulippe: Chef mécanicien
- Mario Ducharme: Chef pilote-remorqueur;
- Kateri Charron: Directeur;
- Gilles St-Germain: Directeur de l'aménagement;
- Louis Lapierre: Directeur du membership.

Lors de l'assemblée générale, les membres présents ont accepté les nouveaux tarifs pour 1999. Ces

différentes augmentations découlent d'une hausse de plus de 4 000 \$ de nos assurances au printemps 1998, après que la tarification 1998 ait été approuvée. Ils reflètent les coûts réels d'utilisation de nos actifs. Il y a une augmentation de 10¢/min du tarif de location des 2-33 et une augmentation de 5¢/min pour le Bergfalke et le Ka-6.

La cotisation de 20 \$, destinée au fonds de compensation de la franchise de nos assurances, sera maintenant intégrée à la cotisation annuelle. Lors de la réunion, il a également été décidé de majorer de 29 \$ la cotisation annuelle, pour toutes les catégories de membres, ce qui porte la **cotisation du membre régulier à 499 \$ (tout compris)**.

Tout comme en 1998, certains rabais seront offerts à différentes catégories de membres:

- **Un membre pilote-remorqueur aura droit à 100 \$ de rabais** s'il effectue plus de 100 remorquages durant la saison et s'il est inscrit sur l'horaire des pilotes-remorqueurs, ce qui lui donne une **cotisation 1999 de 399 \$**;
- **Un élève-pilote bénéficiera de 174 \$ de rabais**, pourvu qu'il se soit joint à l'AVVC après le 15 août 1998 et qu'il ne soit pas «solo» ou pilote de planeur licencié. **Sa cotisation en 1999: 325 \$**;
- **Un cadet de l'air (jusqu'à 21 ans), le conjoint d'un membre ou un étudiant** d'une école reconnue (non applicable à un pilote-remorqueur qui ne fait pas de planeur) **profitera de 224 \$ de rabais; leur cotisation en 1999 sera de 275 \$**.

Nous vous rappelons que vous devez payer votre facture dès que vous la recevez. Sinon, 15 jours plus tard, des intérêts mensuels de 2% s'y ajoutent.

Les statuts et règlements de l'AVVC ont été réédités pour les rendre juridiquement plus crédibles et combler les vides qu'il y avait. Dorénavant, toute modification à ces statuts et règlements doit être acceptée, lors d'une assemblée générale des membres, par une majorité de 2/3 des membres actifs présents.

Les objectifs de mon deuxième mandat sont de terminer le plus tôt possible les projets sur la table (achat de la maison de Mme Brideau, réalisation du hangar, achat d'un monoplace et d'un biplace intermédiaire, etc.), de continuer la standardisation de tous nos statuts, règlements et procédures, de rendre nos installations plus accueillantes pour les membres et les visiteurs, de préparer la venue des compétitions nationales, prévues du 28 juin au 9 juillet 1999 à l'AVV Champlain. À suivre...

En attendant le début de la saison, je vous dis: à bientôt!

Sylvain Bourque, Président
Association de vol à voile Champlain

Bilan 1998 et objectifs 1999

En 1998, nous avons:

- 98 membres actifs, dont 48 nouveaux;
- perdu 15 anciens membres des 65 membres de 97;
- effectué 2 239 vols;
- eu un bénéfice net d'environ 11 000 \$;
- racheté toutes les parts du Jantar std de l'AVVC;
- pour une deuxième année consécutive, aucune perte matérielle pour les aéronefs de l'AVVC;
- eu aucun accident.

En 1999, nous désirons:

- conserver le maximum de membres de 1998;

- atteindre (et même dépasser?) le nombre de vols;
- acheter et louer la maison de Mme Brideau (nous n'avons pas le choix) et lier cet achat à la location pour 99 ans du terrain de Donald Brideau (propriétaire actuel de la moitié ouest de notre piste);
- réaliser enfin la construction du nouveau hangar;
- acheter un monoplace et un biplace de niveau intermédiaire.

Préparation à votre premier vol

Avant le premier vol de la saison, tous les pilotes doivent avoir à leur dossier une photocopie à jour de leur licence, de leur certificat de validation de licence et de leur certificat de radiotéléphoniste. Vous avez la responsabilité de mettre votre dossier à jour.

Important: Selon les règlements de l'air canadiens (RAC 421.05(2)), ceux qui n'ont pas passé d'examen (PSTAR ou GLIDE) ou qui n'ont pas suivi de session de mise à jour des connaissances dans les 24 derniers mois, devront remplir et avoir en leur possession, lors de leurs vols en 1999, le questionnaire du **Programme d'autoformation de Transports Canada pour la mise à jour des connaissances** (la dernière page de la publication Sécurité aérienne Nouvelles, numéro 4/98) que vous avez reçu avec les modifications de l'AIP d'octobre 1998. Une photocopie de ce questionnaire sera disponible à la boîte de vol. **Tout pilote, remorqueur ou de planeur, doit se conformer à cette exigence du règlement de l'air Canadien, sinon il sera interdit de vol à titre de commandant de bord.**

Il y aura une réunion de tous les instructeurs de l'AVVC un vendredi soir de mars ou d'avril. Nous vous communiquerons plus tard la date.

Cours théoriques pour élève-pilote

La série de cours théoriques donnés cet hiver aux élèves-pilotes aura obtenu un succès inégalé. 21 personnes y assistent tous les dimanches matins. Il faut le faire... À la fin du cours, ils auront suivi près de 45 heures de formation. Merci aux profs: Réjean Dallaire, Sylvain Lamarre, Manuel Alibakir et Sylvain Bourque. Les retombées de ce cours seront énormes pour l'AVVC étant donné que, pendant l'hiver, nous aurons maintenu l'intérêt des étudiants pour le vol à voile. Le taux de réinscription de ces nouveaux membres devrait être de presque de 100%; il est habituellement de 50%.

Cours théoriques d'instructeur

Dix pilotes de planeur suivent présentement le cours initial d'instructeur, d'une durée de 28 heures. Il s'agit de: Yves Pontbriand, Luc Morin, Éric Dupinet, Gaëtan Trudel, Kateri Charron, Martin Camiré, Jean-Marc Surprenant sr ainsi que Daniel Bernier et Jacques Lemay du club des Outardes. L'AVVC s'enrichira de 7 nouveaux instructeurs cette année.

D'autres instructeurs suivent un cours de rafraîchissement et d'augmentation de niveau d'instruction, d'une durée de 15 heures. Il s'agit de André Pepin, Richard Benoit, Gabriel Duford, Yvan Chassé, Réjean Dallaire, Sylvain Lamarre, Jean-François Latulippe, Manuel Alibakir, Pierre Lavoie, Claude Tanguay et Sylvain Bourque. **Seulement les instructeurs ayant suivi et réussi ce cours garderont ou obtiendront les privilèges de classe 2 ou 1 selon l'ACVV (SAC). Ceux qui n'auront jamais suivi de cours d'instructeur garderont leur annotation instructeur de classe 3 jusqu'à ce que le ministère des Transports rende obligatoire la réussite d'un cours d'instructeur (projet du MOT).**

Ces cours feront augmenter significativement la qualité de l'instruction donné à l'AVVC.

Changements sur l'internet

Nous avons quelques changements sur l'internet. Istvan Losonczi a amélioré notre site. Il y a ajouté une page sur les compétitions 1998, modifié la page de la tarification et beaucoup d'autres petits détails. Allez voir les changements!

Louis Lapierre a obtenu un nouveau nom de domaine pour le site de l'AVVC. Il s'agit de avvc.qc.ca. Ceci simplifiera l'accès à notre site. Il est à noter que l'ancienne adresse www.echomtl.com/avvc fonctionne également.

Louis a aussi créé plusieurs listes d'envoi pour les membres qui ont accès à une adresse de courriel. Ces listes seront maintenues régulièrement à jour. Ainsi, en envoyant un message à: avvc@univers-cite.qc.ca, vous enverrez un message à tous les membres de l'AVVC. Pour distribuer du courrier à tous ceux qui volent en semaine, écrivez à: semaine@univers-cite.qc.ca, pour les pilotes remorqueurs, écrivez à: remorqueurs@univers-cite.qc.ca, pour les instructeurs, écrivez à: instructeurs@univers-cite.qc.ca et pour les membres du comité administratif (C.A.), écrivez à: ca@univers-cite.qc.ca.

Ces différentes listes de distribution aideront grandement à faciliter la communication entre les membres de l'AVVC. Ex: un pilote remorqueur ou un instructeur pourra utiliser cette liste pour se trouver facilement un remplaçant, ceux qui volent en semaine pourront plus facilement communiquer entre eux...

Nous aurons bientôt un site pour les compétitions nationales au: national99.qc.ca

Un gros merci à Louis Lapierre et Istvan Losonczi.

Utilisation des 2-33

Rappel: Le comité administratif a déterminé l'an dernier que les élèves-pilotes ont la priorité pour l'utilisation des 2-33.

Reportage dans Plein Vol

Il y aura un article sur le remorquage de planeur dans l'édition d'avril prochain. Le reportage sera rédigé par Manuel Alibakir. Le texte original de cet article sera disponible bientôt sur notre site internet au: avvc.qc.ca.

Merci Manuel!

L'AVVC au Salon camping, plein air, chasse et pêche

Comme la plupart d'entre vous le savez déjà, l'AVVC a eu un kiosque au Salon camping, plein air, chasse et

pêche, dans la nouvelle section Aviation. En plus de l'AVVC, il y avait des kiosques sur les hélicoptères, les avions, les deltaplanes, les ultra-légers, les parachutes et les pendulaires motorisés, les simulateurs de vol et sur le magazine Plein Vol. Puisque c'était une nouveauté, nous n'avons rien eu à payer pour l'installation, à l'exception de l'électricité. Le kiosque était composé d'un planeur (le PIC-20B) et de sa remorque, du vidéo tourné par Pierre Tourangeau pour l'émission Le Point, d'agrandissements de photos couleurs, d'une banderole et de feuillets d'information sur les planeurs et l'AVVC. Tout le matériel utilisé sera, par ailleurs, disponible pour d'autres expositions.

Nous avons distribué des milliers de feuillets et j'évalue le nombre de visiteurs à plus de 2000. Dans ce nombre, au moins 20 personnes ont manifesté le désir de devenir membre et au-delà d'une centaine se sont dit intéressées à faire un vol d'initiation cet été. L'impact réel du salon se fera sentir au cours de l'année, mais, chose certaine, tous ceux qui y ont participé ont eu beaucoup de plaisir à faire connaître notre beau sport. Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont aidée à monter et à animer le kiosque et qui ont participé de près ou de loin à la bonne réalisation de ce projet. Je vous souhaite à tous une bonne saison de vol qui approche d'ailleurs à grands pas.

Kateri Charron,
Organisatrice du kiosque au salon



[Retour aux Ailerons](#)